

**Prêteur** : Caisse de Crédit Mutuel affiliée à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable, 34, rue Léandre Merlet - BP 17 - 85001 La Roche sur Yon Cedex - RCS La Roche sur Yon B 307 049 015, ORIAS : 07 027 974

Tous nos prêts présentent les caractéristiques mentionnées au paragraphe 1 - GENERALITES ET COMMENTAIRES, sauf particularités mentionnées aux paragraphes 2, 3 et 4.

## **1** GÉNÉRALITÉS ET COMMENTAIRES

## **2** PRÊTS IMMOBILIERS PROPOSÉS PAR LES CAISSES AFFILIÉES À LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

## **3** PRÊTS RÉGLEMENTÉS

## **4** CRÉDITS À LA CONSOMMATION HYPOTHÉCAIRES

# 1 GÉNÉRALITÉS ET COMMENTAIRES

<p><b>Explications relatives aux taux fixes et variables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux fixe : les échéances sont constantes car le taux est connu pour la durée du prêt. Le taux fixe assure une sécurité maximale</li> <li>Taux variable : le taux initial est fixé en fonction d'un indice, et varie par la suite périodiquement en fonction des variations de l'indice. Le taux variable, sécurisé à la hausse par une garantie de taux plafond, vous permet de bénéficier des baisses de taux selon le contexte de marché.</li> </ul>
<p><b>Suretés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 principales garanties : <b>l'hypothèque, le privilège de prêteur de deniers (PPD) et la caution d'un organisme de cautionnement mutuel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cas de l'hypothèque ou du PPD, la banque prend en garantie le bien immobilier. Celle-ci est alors en droit, en dernier recours, de saisir le bien pour lequel un crédit a été souscrit afin de le vendre et de <b>recupérer les sommes restant dues au titre du prêt.</b></li> <li>Dans le cas de la caution, l'organisme s'engage à rembourser le prêt immobilier en cas de défaillance de l'emprunteur.</li> </ul> </li> <li>Autres garanties : <ul style="list-style-type: none"> <li>La caution personnelle (un tiers se porte garant du remboursement du prêt en cas de défaillance de l'emprunteur)</li> <li>Le nantissement d'actifs (portefeuille titres, contrat d'assurance-vie...)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Assurance emprunteur</b></p>	<p>Prêts immobiliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Obligatoire : assurance Décès ou perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité Temporaire, Invalidité Permanente totale ou partielle ;</li> <li>Conseillée : assurance perte d'emploi.</li> </ul> <p>Crédits consommation hypothécaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Facultative : assurance Décès ou perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité Temporaire, Invalidité Permanente totale ou partielle</li> </ul>
<p><b>Devises proposées</b></p>	<p>EUR</p>
<p><b>Autres coûts non compris dans le coût total du crédit</b></p>	<p>Ne sont pas compris dans le coût total du crédit les frais non déterminables au jour de l'émission de l'offre de prêt (tels que les frais de remboursement anticipé, d'avenant, d'impayés...).</p>
<p><b>Modalités de remboursement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Périodicité : Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle ou in fine remboursement du capital à l'échéance, intérêts et assurance réglés mensuellement. Prêts à taux variable : les variations de taux s'imputent le montant de l'échéance.</li> <li>Franchise ou différé : il s'agit de différer l'amortissement du capital sur une durée de 3 à 24 mois. Cette période de franchise s'ajoute à la période d'amortissement. <ul style="list-style-type: none"> <li>Partielle : l'emprunteur paie les intérêts et l'assurance</li> <li>Totale : l'emprunteur ne paie que l'assurance</li> </ul> </li> <li>Modulation (ne concerne que les prêts immobiliers) : après 12 mois d'amortissement, il s'agit de faire varier l'échéance ou la durée du prêt à la hausse (dans la limite de 36 mois) comme à la baisse</li> </ul>
<p><b>Remboursement anticipé</b></p>	<p>Prêts immobiliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : sauf exonérations légales, des indemnités sont-exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû</li> </ul> <p>Crédits consommation hypothécaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : des indemnités sont-exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû</li> </ul>
<p><b>Expertise du bien</b></p>	<p>La banque peut demander une expertise du bien à financer si elle le juge nécessaire en fonction du montant du prêt. Dans ce cas elle est sans frais pour le client</p>
<p><b>En cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations</b></p>	<p>La banque se réserve la possibilité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Majorer le taux débiteur de 3 points à compter de la première échéance impayée et jusqu'à reprise du cours normal des échéances</li> <li>Ou exiger le remboursement immédiat du solde restant dû, assorti d'une indemnité égale à 7% du capital restant dû, plus les intérêts échus et cotisations d'assurances non réglés</li> </ul> <p>En cas de non-paiement de la cotisation d'assurance emprunteur, l'emprunteur s'expose à perdre le bénéfice de cette garantie.</p>

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires sur l'un de nos crédits, vous pouvez obtenir sur simple demande et sans frais la Fiche Clarté relative à celui-ci.

**Sous réserve d'acceptation de votre dossier et de constitution des garanties convenues.**

## 2 PRÊTS IMMOBILIERS PROPOSÉS PAR LES CAISSES AFFILIÉES À LA CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

### PRET IMMOBILIER ORDINAIRE / PRET MODULIMMO

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt immobilier amortissable
<b>Destination</b>	Acquisition ou travaux
<b>Durée</b>	24 à 360 mois
<b>Taux</b>	Fixe ou variable
<b>Suretés</b>	Suretés habituelles, cf. ci-dessus
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 180 mois au taux débiteur fixe de 1,75 %, vous remboursez 135 mensualités de 650.76 € puis 44 mensualités de 641.99 € et une dernière de 642.22 €. Montant total dû par l'emprunteur : 117 732.38 € dont 990 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,28 % (2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. Le montant mensuel de l'assurance pour ce prêt s'élève à 18.70 € (3), pendant 135 mois à compter de la date réelle de 1 <sup>er</sup> déblocage (hors premier prélèvement) et de 9.93 € pour les 45 mois suivants après application de la réduction fidélité, montant total sur la durée du crédit de 2 971.35 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,37 %. <i>(1) Conditions Avril 2018.</i> <i>(2) Hors frais de garantie éventuels.</i> <i>(3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime).</i> Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel Échéance fixe comprenant l'amortissement du capital, les intérêts et l'assurance
<b>Dont Modulation</b>	Oui si le crédit est un prêt Modulimmo, dans la limite d'un rallongement de 3 ans
<b>Retour à taux fixe</b>	Non prévu dans l'offre de prêt
<b>Franchise</b>	Oui
<b>Remboursement anticipé</b>	Possible à tout moment, des pénalités sont exigées, sauf exonérations légales, dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

### CREDIT RELAIS

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt permettant de financer en partie ou entièrement l'acquisition d'un bien immobilier en attendant la vente d'un autre bien immobilier
<b>Destination</b>	Acquisition
<b>Durée</b>	1 à 24 mois
<b>Taux</b>	Fixe
<b>Suretés</b>	Ordre irrévocable auprès du notaire Suretés habituelles, cf. paragraphe "Généralités et commentaires"
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif (1) : pour un crédit relais destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 150 000€ et d'une durée de 24 mois au taux débiteur fixe de 2.80 %, vous remboursez 23 mensualités de 375.35 € et une dernière de 150 375.35 €. Montant total dû par l'emprunteur : 159 508.40 € dont 500 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 3.22 % (2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. Le montant mensuel de l'assurance pour ce prêt s'élève à 25.35 € (3), montant total sur la durée du crédit de 608.40 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,21 %. <i>(1) Conditions Avril 2018.</i> <i>(2) Hors frais de garantie éventuels.</i> <i>(3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime).</i> Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel ou annuel Échéance comprenant les intérêts et l'assurance. Paiement du capital en fin de prêt
<b>Dont Modulation</b>	Sans objet
<b>Retour à taux fixe</b>	Sans objet
<b>Franchise</b>	Franchise partielle ou totale
<b>Remboursement anticipé</b>	Possible à tout moment sans pénalités

## PRET IN FINE

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt dont le capital est remboursable en totalité à l'échéance
<b>Destination</b>	Acquisition
<b>Durée</b>	60 à 180 mois
<b>Taux</b>	Fixe, ou variable
<b>Suretés</b>	Nantissement d'un placement et Suretés habituelles cf. ci-dessus
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif (1) : pour un crédit in fine destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 150 000€ et d'une durée de 119 mois au taux débiteur fixe de 2.01 %, vous remboursez 90 mensualités de 287.25 €, 29 mensualités de 264.75 € et une dernière de 150 264.75 €. Montant total dû par l'emprunteur : 184 785 € dont 990 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2.36 %(2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. Le montant mensuel de l'assurance pour ce prêt s'élève à 36 € pendant 90 mensualités et 13.50 € pendant 30 mensualités (3), montant total sur la durée du crédit de 3.645 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,25 %. <i>(1) Conditions Avril 2018.</i> <i>(2) Hors frais de garantie éventuels.</i> <i>(3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime).</i> Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
<b>Modalités de remboursement</b>	In fine
<b>Dont Modulation</b>	Sans objet
<b>Retour à taux fixe</b>	Non prévu dans l'offre de prêt
<b>Franchise</b>	Franchise partielle par définition,
<b>Remboursement anticipé</b>	Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

## PRET CREDINERGIE

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt amortissable
<b>Destination</b>	Financement de travaux d'économie d'énergie dans un logement
<b>Durée</b>	Jusqu'à 180 mois
<b>Taux</b>	Fixe
<b>Suretés</b>	Suretés habituelles, cf. ci-dessus
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer des travaux d'économie d'énergie d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 1,35 %, vous remboursez 90 mensualités de 454.01 €, 29 mensualités à 450.37 € et une dernière de 450.17 € Montant total dû par l'emprunteur : 54 871.80€ € dont 500 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 1,91%(2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. Le montant mensuel de l'assurance pour ce prêt s'élève à 8.35 € pendant 90 mensualités et 4.71 € pendant 30 mensualités (3), montant total sur la durée du crédit de 892.80 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,34 %. <i>(1) Conditions Avril 2018</i> <i>(2) Hors frais de garantie éventuels</i> <i>(3) Cotisations donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime)</i> Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel
<b>dont Modulation</b>	Non
<b>Retour à taux fixe</b>	Non
<b>Franchise</b>	Oui, partiel ou total
<b>Remboursement anticipé</b>	Possible à tout moment, des pénalités peuvent exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû.

### 3 PRÊTS RÉGLEMENTÉS

#### PRET CONVENTIONNE / PRET CONVENTIONNE A L'ACCESSION SOCIALE

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêts immobiliers réglementés donnant droit à divers avantages, dont le droit à l'Aide Personnalisée au Logement (sous conditions de ressources pour le PAS)
<b>Destination</b>	Acquisition ou travaux
<b>Durée</b>	60 à 360 mois
<b>Taux (*)</b>	Fixe ou variable
<b>Suretés (*)</b>	Suretés habituelles, cf. ci-dessus PAS : Garantie du FGAS (Fonds de Garantie à l'Accession Sociale) + garantie réelle de 1 <sup>er</sup> rang si > 15 000 €
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000€ et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 1.85%, vous remboursez 180 mensualités de 520.21 puis 59 mensualités de 509.41 € et une dernière de 509.52 €. Montant total dû par l'emprunteur : 124 702.51 € dont 500 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,33 %(2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail. Le montant mensuel de l'assurance pour ce prêt s'élève à 21.40 € (3), pendant 180 mois à compter de la date réelle de 1 <sup>er</sup> déblocage (hors premier prélèvement) et de 10.60 € pour les 60 mois suivants après application de la réduction fidélité, montant total sur la durée du crédit de 4 488.00 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,40%. <i>(1) Conditions Avril 2018.</i> <i>(2) Hors frais de garantie éventuels.</i> <i>(3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime).</i> Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel ou annuel
<b>Dont Modulation</b>	Oui dans la limite d'un rallongement de 3 ans
<b>Retour à taux fixe</b>	Non prévu dans l'offre de prêt
<b>Franchise</b>	Oui
<b>Remboursement anticipé</b>	Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

#### PRET EPARGNE LOGEMENT

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt immobilier réglementé consenti à l'issue d'une phase d'épargne, dont le montant est fonction de la nature du compte épargne (PEL ou CEL) et de la durée de remboursement
<b>Destination</b>	Acquisition ou travaux
<b>Durée</b>	24 à 180 mois
<b>Taux (*)</b>	Fixe, en fonction du taux de la phase d'épargne et de la durée de remboursement
<b>Suretés (*)</b>	Suretés habituelles, cf. ci-dessus
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif (1) : pour un crédit épargne logement destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50.000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 2,18 %, vous remboursez 90 mensualités de 472.41 €, 29 mensualités de 467.77 € et une dernière de 469.29 €. Montant total dû par l'emprunteur : 56 850.52 €. Pas de frais de dossier. Coût total du crédit : 6 580.52 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2.54 % (2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 90 cotisations mensuelles de 8,35 € et 30 cotisations mensuelles de 4,71 € (3), montant total sur la durée du crédit de 892,80 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,34 %. <i>(1) Conditions Avril 2018.</i> <i>(2) Hors frais de garantie éventuels.</i> <i>(3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime).</i> Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel
<b>Dont Modulation</b>	Sans objet
<b>Retour à taux fixe</b>	Sans objet
<b>Franchise</b>	Sans objet
<b>Remboursement anticipé</b>	Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

**PRET A TAUX ZERO**

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt immobilier réglementé sans intérêts, accordé sous conditions d'éligibilité
<b>Destination</b>	Acquisition de la résidence principale
<b>Durée</b>	240 à 300 mois
<b>Taux</b>	Taux Fixe 0%
<b>Suretés</b>	Suretés habituelles, cf. ci-dessus
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50 000 e et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 0 %, vous remboursez 10,70 e par mois pendant 60 mois puis 120 mensualités de 288,47 €, puis 59 mensualités de 283,07 e et une dernière de 284,47 e. Montant total dû par l'emprunteur : 52 244 . Pas de frais de dossier. Coût total du crédit : 2 244,00 e. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0,34 % (2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 180 cotisations mensuelles de 10,70 e et 60 cotisations mensuelles de 5,30 e (3), montant total sur la durée du crédit de 2 244 e et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,34 %. <i>(1) Conditions Avril 2018. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 30 ans (hors surprime). Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</i>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel après une période de différé
<b>Dont Modulation</b>	Sans objet
<b>Retour à taux fixe</b>	Sans objet
<b>Franchise ou différé</b>	Différé de remboursement de 5 à 15 ans selon les caractéristiques du crédit
<b>Remboursement anticipé</b>	Oui, partiel ou total

**Certains prêts de Collectivités Locales ou présentant des particularités locales ne sont distribués que dans certaines régions : les informations les concernant sont disponibles dans les points de vente habilités à les commercialiser.**

**PRET LOCATIF SOCIAL**

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt immobilier réglementé destiné au financement des logements locatifs sous conditions de ressources des locataires et de loyers plafonds
<b>Destination</b>	Acquisition
<b>Durée</b>	Mini 180 mois
<b>Taux</b>	variable
<b>Suretés</b>	Suretés habituelles, cf. ci-dessus
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 180 mois au taux débiteur variable de 2.16 %, vous remboursez 135 mensualités de 669.60 €, 44 mensualités de 660.83 € et une dernière de 661.43 €. Montant total dû par l'emprunteur : 121 123.95 € dont 990 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 21 123.95 € Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,69 % (2). Le montant des mensualités, le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : 135 cotisations mensuelles de 18.70 € et 45 cotisations mensuelles de 9.93 € (3), montant total sur la durée du crédit de 2 971.35 € et taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,37 %. <i>(1) Conditions Avril 2018 (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 30 ans (hors surprime).</i> Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel
<b>Dont Modulation</b>	Sans objet
<b>Retour à taux fixe</b>	Non prévu dans l'offre de prêt
<b>Franchise</b>	Partielle ou totale,
<b>Remboursement anticipé</b>	Oui, partiel ou total, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû

## 4 CRÉDITS À LA CONSOMMATION HYPOTHÉCAIRES

### REGROUPEMENT DE CREDITS HYPOTHÉCAIRE

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt amortissable
<b>Destination</b>	Prêt destiné à financer le regroupement d'au moins deux créances antérieures, dont au moins un crédit en cours
<b>Durée</b>	De 6 à 120 mois
<b>Taux <sup>(*)</sup></b>	Fixe
<b>Suretés <sup>(*)</sup></b>	Hypothèque
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	<p>Exemple représentatif (1) : Pour un crédit amortissable destiné à financer un regroupement de crédit d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 6,20 %, vous remboursez 119 mensualités de 560,14 € et une dernière de 559,74 €. Montant total dû par l'emprunteur : 67 466,40 € dont 250 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 6,50 %.</p> <p>Pour l'assurance facultative proposée habituellement (décès, PTIA et ITT), le montant de la 1ère cotisation mensuelle d'assurance calculée sur le capital restant dû est de 56,24 €. Le montant total sur la durée du crédit de 3 821,95 € et un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,44 %.</p> <p>(1) Conditions Avril 2018                  (2) Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas le coût de la garantie hypothécaire</p>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel
<b>dont Modulation</b>	Non
<b>dont Report d'échéance</b>	Non
<b>Retour à taux fixe</b>	Sans objet
<b>Franchise ou différé</b>	Non

### PRET PERSONNEL HYPOTHÉCAIRE

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt amortissable
<b>Destination</b>	Prêt destiné à financer des projets de toute sorte
<b>Durée</b>	De 3 à 120 mois
<b>Taux <sup>(*)</sup></b>	Fixe
<b>Suretés <sup>(*)</sup></b>	Hypothèque
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	<p>Exemple représentatif <sup>(1)</sup> : pour un crédit amortissable destiné à financer un projet personnel d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 4,30 %, vous remboursez 119 mensualités de 513,39 € et une dernière de 512,63 €. Montant total dû par l'emprunteur : 61 856,04 € dont 250 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 4,50 % <sup>(2)</sup>.</p> <p>Pour l'assurance facultative proposée habituellement (décès, PTIA et ITT), le montant de la 1ère cotisation mensuelle d'assurance calculée sur le capital restant dû est de 56,25 €. Le montant total sur la durée du crédit de 3 717,89 € et un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,41 %.</p> <p>(1) Conditions Avril 2018                  (2) Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas le coût de la garantie hypothécaire.</p>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel
<b>dont Modulation</b>	Non
<b>dont Report d'échéance</b>	Non
<b>Retour à taux fixe</b>	Sans objet
<b>Franchise ou différé</b>	Non

**PRET AUTO HYPOTHÉCAIRE**

<b>Nature des crédits proposés</b>	Prêt amortissable affecté
<b>Destination</b>	Prêt destiné à financer l'acquisition d'un véhicule
<b>Durée</b>	De 3 à 120 mois
<b>Taux</b>	Fixe
<b>Suretés</b>	Hypothèque
<b>Devises proposées</b>	EUR
<b>Exemple représentatif</b>	<p>Exemple représentatif <sup>(1)</sup> : Pour un crédit amortissable destiné à financer un véhicule d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 4,30 %, vous remboursez 119 mensualités de 513,39 € et une dernière de 512,63 €. Montant total dû par l'emprunteur : 61 856,04 € dont 250 € de frais de dossier. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 4,50 % <sup>(2)</sup>.</p> <p>Pour l'assurance facultative proposée habituellement (décès, PTIA et ITT), le montant de la 1ère cotisation mensuelle d'assurance calculée sur le capital restant dû est de 56,25 €. Le montant total sur la durée du crédit de 3 717,89 € et un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,41 %.</p> <p>(1) Conditions Avril 2018          (2) Les montants et le TAEG indiqués ci-dessus ne comprennent pas le coût de la garantie hypothécaire.</p>
<b>Modalités de remboursement</b>	Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel
<b>dont Modulation</b>	Non
<b>dont Report d'échéance</b>	Non
<b>Retour à taux fixe</b>	Sans objet
<b>Franchise ou différé</b>	Non